

NOTICE D'UTILISATION DU FORMULAIRE 2010 – G1

Le formulaire **2010-G1** est destiné à recueillir les informations nécessaires à l'immatriculation d'un groupement d'intérêt économique ou d'un groupement doté de la personnalité juridique au début de son activité conformément aux dispositions des articles 55 et suivants de l'Acte Uniforme portant sur le Droit Commercial Général.

D'une manière générale, **toutes les rubriques de ce formulaire doivent être renseignées** lors de l'accomplissement de la formalité de création du groupement.

Selon le groupement concerné, il convient de cocher la case correspondante.

Si toutes les informations ne peuvent figurer sous la rubrique du formulaire, il y a lieu d'utiliser un intercalaire par rubrique.

UTILISATION DU FORMULAIRE

Le formulaire **2010-G1** se compose d'un titre et de différentes rubriques, lesquelles sont cotées de 1 à 13.

I. TITRE ET OBJET DU FORMULAIRE

Le formulaire **2010-G1** est utilisé pour l'accomplissement d'une formalité de création d'un groupement d'intérêt économique ou d'un groupement doté de la personnalité juridique que la loi soumet à l'immatriculation.

II. RUBRIQUES DU FORMULAIRE

- **Rubrique 1**

Préciser la dénomination du groupement.

- **Rubrique 2**

Préciser le sigle (s'il y a lieu)

- **Rubrique 3**

Indiquer précisément l'adresse postale et la localisation géographique du siège social du groupement. L'adresse postale seule est insuffisante.

- **Rubrique 4**

Préciser la forme juridique du groupement (GIE ou autre forme prévue par la loi).

- **Rubrique 5**

Préciser le capital social (s'il y a lieu)

- **Rubrique 6**

Préciser la durée d'exploitation commune de la ou des activités du groupement.

- **Rubrique 7**

Indiquer précisément la ou (les) activité (s) principale(s) exercée(s).

- **Rubrique 8**

Préciser la date de début d'activité effective et le nombre de salariés prévu

- **Rubrique 9**

Indiquer les noms, prénoms, dénomination, date et lieu de naissance, date et N° RCCM (s'il y a lieu) et l'adresse géographique et postale des membres tenus indéfiniment et personnellement.

- **Rubrique 10**

Indiquer les noms, prénoms, date et lieu de naissance, adresse et fonction des administrateurs.

- **Rubrique 11**

Si le déclarant est un mandataire, il conviendra d'indiquer ses noms, prénoms et adresse complète, et, le cas échéant, son titre (Avocat, Huissier, Notaire, Syndic, ou autre auxiliaire de Justice).

- **Rubrique 12**

Cette rubrique est destinée à accueillir le numéro qui sera attribué à la formalité accomplie par le Greffe ou l'Organe compétent dans le registre chronologique des dépôts.

- **Rubrique 13**

Si la demande est acceptée, la case correspondante est cochée et le numéro d'immatriculation attribué au groupement est indiqué. Un formulaire d'accusé d'enregistrement lui est délivré.

Si la demande est rejetée, le Greffier ou le responsable de l'organe compétent conserve une copie du formulaire et restitue l'original au demandeur avec les intercalaires le cas échéant. Le greffier ou le responsable de l'organe compétent motive le rejet au besoin en utilisant un intercalaire. Cette restitution doit se faire contre décharge et vaut notification du rejet.